

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**



**Quimperlé  
 Communauté  
 Kemperle  
 Kumuniezh**

Le Conseil communautaire de Quimperlé Communauté, convoqué le 19 mai 2021, s'est réuni le 27 mai 2021 à 18h00, Espace Benoîte Groult à Quimperlé, sous la présidence de Monsieur Sébastien MIOSSEC.

**Nombre de conseillers :**

**En exercice :** 52  
**Présents :** 46 jusqu'à 18h40 puis 47  
**Votants :** 52  
**Secrétaire de séance :** Daniel HANOCQ

**CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :**

**ARZANO :** Marie-Françoise LE ROCH, Jean-Luc EVENNOU  
**BANNALEC :** Christophe LE ROUX, Marie-France LE COZ, Guy DOEUFF, Martine PRIMA, Denis BARGUIL  
**BAYE :** Pascal BOZEC  
**CLOHARS-CARNOËT :** Jacques JULOUX, Denez DUIGOU, Loïc PRIMA  
**GUILLIGOMARCH' :** Alain FOLLIC  
**LE TRÉVOUX :** Elina VANDENBROUCKE (arrivée à 18h40), Daniel HANOCQ  
**LOCUNOLÉ :** Corinne COLLET  
**MELLAC :** Franck CHAPOULIE, Nolwenn LE CRANN  
**MOËLAN-SUR-MER :** Marie-Louise GRISEL, Gwenaël HERROUET, Christelle FENEON, Isabelle MOIGN, Franck BERTHET, Jacques LE DOZE  
**QUERRIEN :** Stéphane CADO, Patricia ECK  
**QUIMPERLÉ :** Michaël QUERNEZ, Danièle KHA, Patrick TANGUY, Michel FORGET, Pascale DOUINEAU, Marie-Madeleine BERGOT, Eric SAINTILAN  
**RÉDÉNÉ :** Yves BERNICOT, Lorette ROBERT-ROCHER  
**RIEC-SUR-BÉLON :** Sébastien MIOSSEC, Aude MARSILLE, Gilles GENTIL, Florence PENCHE  
**SAINT-THURIEN :** Michel CHARPENTIER  
**SCAËR :** Jean-Yves LE GOFF, Hélène LE BOURHIS, Jean-François LE MAT, Robert RAOUL, Danielle LE GALL  
**TRÉMÉVÉN :** Monique CAUDAN, Jean-Claude QUENTEL

**ABSENTS EXCUSES :**

Annaïg GUIDOLLET (CLOHARS), Christophe LESCOAT (MELLAC) Danièle BROCHU (QUIMPERLE), Gérard JAMBOU (QUIMPERLE), Eric ALAGON (QUIMPERLE), Christelle LAVOINE (REDENE)

**POUVOIRS :**

Annaïg GUIDOLLET (CLOHARS) a donné pouvoir à Denez DUIGOU (CLOHARS),  
 Elina VANDENBROUCKE (LE TREVOUX) a donné pouvoir à Daniel HANOCQ (LE TREVOUX) jusqu'à 18h40  
 Christophe LESCOAT (MELLAC) a donné pouvoir à Loïc PRIMA (CLOHARS)  
 Danièle BROCHU (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Michaël QUERNEZ (QUIMPERLE)  
 Gérard JAMBOU (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Danièle KHA (QUIMPERLE)  
 Eric ALAGON (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Michel FORGET (QUIMPERLE)  
 Christelle LAVOINE (REDENE) a donné pouvoir à Yves BERNICOT (REDENE)

DCC2021-143

**VIE COURANTE**  
**14- RESSOURCES HUMAINES**

---

**Création d'emplois à la suite de l'Audit du processus de gestion des abonnés et facturation de la Régie des Eaux**

---

Par délibération en date du 28 mars 2018, le conseil communautaire a créé les emplois dans le cadre du transfert de la compétence Eau et Assainissement et notamment deux agents en charge de l'accueil et de la facturation et un agent en charge de l'accueil et du secrétariat de l'assainissement. Un audit du processus de gestion des abonnés et facturation Eau potable / Assainissement incluant l'accueil a été réalisé par le bureau d'études ESPELIA en 2021. Cette étude a permis de définir les besoins permanents de cette activité en évaluant le temps nécessaire en fonction des caractéristiques du service. Elle a ainsi confirmé la nécessité de renforcer ce service d'autant que la charge d'activité a augmenté depuis le transfert.

En effet, depuis le 1er janvier 2021, la Régie des Eaux a repris la facturation de l'assainissement collectif des communes de Clohars-Carnoët, Moëlan-sur-Mer et Riec-sur-Bélon auparavant confiée à la société SAUR. Cette activité supplémentaire permanente nécessite la création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet, correspondant à un emploi permanent.

Par ailleurs, la fiabilisation de la base de données des usagers de l'assainissement non-collectif et la gestion de la base des abonnés sur le périmètre des 13 communes gérées en régie nécessitent le recours à un renfort depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020. Considérant le caractère permanent de ces activités, il apparaît nécessaire de pérenniser ce renfort, par la création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet, correspondant à un emploi permanent.

D'autre part, l'encadrement de l'équipe en charge de la gestion administrative et de la relation aux usagers à la Régie des Eaux est assuré depuis le 1er janvier 2019 par le directeur de la Régie des Eaux. Compte-tenu de l'augmentation du volume d'activité en cours sur cette activité, de l'impossibilité pour le directeur de dégager le temps nécessaire au suivi de cette activité et considérant l'enjeu essentiel représenté par ce service dans le financement du service public de l'eau et de l'assainissement, il apparaît nécessaire de créer un poste de rédacteur à temps complet, en charge du service gestion administrative et relation aux usagers, correspondant à un emploi permanent.

Dans ce contexte, il est proposé la création d'un emploi de responsable de la gestion administrative et de la relation aux usagers à la régie des eaux. L'emploi sera ouvert à un fonctionnaire du cadre d'emploi de rédacteur territorial ou à défaut par un agent contractuel qui devra nécessairement être titulaire, au minimum, d'une formation lui permettant d'accéder au concours de ce cadre d'emploi et de l'expérience nécessaire pour occuper cette fonction et sous le fondement juridique de l'article 3-3 2<sup>o</sup> car les besoins du service l'exige afin d'assurer un encadrement de ce service nécessitant une technicité particulière requérant des compétences dans le domaine administratif et financier. La rémunération pour un agent contractuel sera fixée dans la limite de l'indice terminal du grade de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe IB 638.

Il est également proposé la création de deux emplois d'adjoint administratif en qualité

d'assistant administratif chargé de l'accueil et de l'assistance à la facturation. Les emplois seront ouverts à un fonctionnaire du cadre d'emploi d'adjoint administratif territorial ou à défaut par un agent contractuel qui devra nécessairement être titulaire, au minimum, d'une formation lui permettant d'accéder au concours de ce cadre d'emploi et de l'expérience nécessaire pour occuper cette fonction et sous le fondement juridique de l'article 3-3 2° car les besoins du service l'exige afin d'assurer une continuité de ce service nécessitant une technicité particulière dans l'accueil de publics variés et dans l'assistanat administratif et facturation. La rémunération pour un agent contractuel sera fixée dans la limite de l'indice terminal du grade d'adjoint principal de 2ème classe IB 486.

Les membres du Comité technique ont été saisis pour avis en collège séparé le 25 mai 2021.

L'assemblée délibérante est invitée à :

- APPROUVER la création d'un emploi de rédacteur, responsable de la gestion administrative et de la relation aux usagers à la régie des eaux, ainsi que deux emplois d'adjoint administratif en charge de l'accueil et de l'assistance facturation dans les conditions mentionnées ci-dessus.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,

- APPROUVE la création d'un emploi de rédacteur, responsable de la gestion administrative et de la relation aux usagers à la régie des eaux, ainsi que deux emplois d'adjoint administratif en charge de l'accueil et de l'assistance facturation dans les conditions mentionnées ci-dessus.

ADOPTÉ à l'unanimité,

ET ONT, les membres présents, signé après lecture

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Sébastien MIOSSEC

